

# VIGILANCE CRUE

Jeudi 15 février - 11h30 **Belleplace-Blandin**

**SyAGE - Yerres :** Les pluies enregistrées au cours de la nuit passée provoquent en Seine et Marne une nouvelle hausse marquée des niveaux. Dans ce contexte, l'Yerres aval entre Quincy sous Sénart et Crosne réagira ce jour et pendant les prochaines 24 heures avec une augmentation régulière de ses niveaux. Ce nouvel épisode de crue ne devrait pas dépasser les maximas atteints lors du pic du 23 janvier 2018.

**Zone confluence Yerres/Seine :** Baisse des niveaux confirmée. Consultez [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**Circulation** Les agents de la Ville sont présents dans le quartier pour **déplacer les passerelles selon l'évolution.**  
Pour tout contact : 06 42 24 12 80

**Sécurité :** la Police municipale effectue des **rondes en journée dans le quartier**, ainsi qu'un **maître-chien la nuit**. La Police nationale effectue les **patrouilles de nuit**.

**Hébergement** Un **point d'accueil des caravanes** reste disponible sur le parking de la piscine (av. de l'Europe).  
Un **accueil est prévu** pour les habitants qui n'ont pas de solution d'hébergement familial et pour les personnes en situation de fragilité. **Contact : 06 11 72 26 19.**

**Pompage** Il est **inefficace de pomper à ce stade**, les réseaux étant saturés. **Votre assurance peut vous fournir des moyens de pompage : contactez-la.** En complément, la Ville met en place un service de pompage. Vous pouvez vous signaler dès à présent au **01 75 48 10 11.**

**Assainissement** **Limiter au maximum les rejets dans les réseaux** (lave-linge, lave-vaisselle, pompage...), en raison de la saturation des réseaux.

**Déchets / nettoyage** Des bennes sont mises en place rue de l'Yerres, 73 rue du Chemin de Fer et rue Lamartine.  
Le nettoyage/lavage se poursuit.

**Soutien psychologique** Une cellule de soutien psychologique est mise en place pour aider les personnes qui le souhaitent au **01 45 17 95 66.**

## **En cas de coupure d'électricité, il est rappelé que :**

- les groupes électrogènes doivent être impérativement installés à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux fermés (maison, cave, garage,...) ;
- les dispositifs de fortune (braseros...), ne doivent pas être utilisés à l'intérieur des habitations ;
- les poêles à pétrole ne doivent être installés que dans des pièces ventilées et ne doivent pas être utilisés de façon continue.

Dès que votre habitation n'est plus inondée, contactez Enedis pour prendre rendez-vous pour la remise de l'électricité au **09 726 750 94 (gratuit, 24h/24, 7j/7)**. La ville intervient auprès d'Enedis pour que l'électricité soit rétablie dès que possible.

**Attention :** l'eau du robinet est potable ■ par précaution d'hygiène, au vu des eaux stagnantes, se laver soigneusement et régulièrement les mains

## **Restez vigilants et tenez-vous informés :**

- ➔ SYAGE : [www.syage.org](http://www.syage.org) et pendant les heures ouvrables au 01 69 83 72 75 ou 01 69 83 72 76
- ➔ [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ➔ inscrivez-vous sur SIRYAC pour être informés des crues de l'Yerres par SMS
- ➔ [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr) et panneaux d'affichage dans la ville.

# Message général important

## Hydrologie :

**Depuis fin décembre 2017, les conditions climatiques très pluvieuses sont génératrices de crues fortes.**

La saturation importante des sols **ne permet plus l'infiltration** des eaux de pluies et les cumuls de précipitations, mêmes les plus faibles, sont désormais de nature à provoquer des hausses conséquentes des niveaux de cours d'eau.

**Dans un contexte climatique perturbé, les crues de l'Yerres et du Réveillon pourraient s'inscrire sur plusieurs semaines voire plusieurs mois avec la formation de multiples épisodes successifs de crues.**

## Nettoyage des berges :

La Brigade Verte du SyAGE procède actuellement aux premiers nettoyages des laisses de crues sur les berges de l'Yerres et le Réveillon. Les enlèvements de déchets seront poursuivis de manière plus complète dès lors que les niveaux et les débits des cours d'eau permettront de réaliser ces actions sans risque pour le personnel.

---

Pour toutes questions, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
**gestioncrue@syage.org**